

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20180227-DEL_18_02_21_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2018

Affichage : 27/02/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Date de convocation 15 février 2018
Date d'affichage 15 février 2018
Nombre de conseillers
en exercice 29
présents 22 (+ 6 procurations)
votants 28

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le VINGT ET UN FEVRIER à Vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire,
s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la
présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M GALLAND Philippe, Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sophie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Michel DIEDERICH, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET,

Excusés : Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Marie-Claire DUCCELLIER (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Jean THOREAU), M. Michel ARBOUYS (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), M. Thierry PERRE

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

REHABILITATION DE L'ESPACE JEUNESSE : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PAYS DU PERCHE SARTHOIS AU TITRE DES FONDS LEADER

CONSIDERANT les travaux d'amélioration thermique et d'aménagements divers à l'Espace Jeunesse,

CONSIDERANT que le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 191 175,20 € TTC,

CONSIDERANT que dans le cadre de ce projet, un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès du Pays du Perche Sarthois au titre des fonds Européens LEADER,

Après avoir pris connaissance du plan de financement,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (28 Pour - 0 Abstention – 0 Contre),

- Approuve le plan de financement relatif à cette opération :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	160.263,20 €	Etat (DETR)	57.200,00 €
Missions	30.912,00 €	Conseil Régional	22.150,00 €
		Perche Sarthois – Europe (Leader)	25.000,00 €
		Autofinancement communal	86.825,20 €
TOTAL	191.175,20 €	TOTAL	191.175,20 €

- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à :
 - o Déposer un dossier de demande de subvention auprès du Pays du Perche Sarthois au titre des Fonds Européens LEADER,
 - o Signer tous documents, effectuer toutes démarches visant à l'obtention de cette aide.

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU